

# Dossier d'inscription

## 4ème Rallye Culturel National...

### Paris Insolite !

### 16 - 17 - 18 juin 2023



## **La lettre de soutien**

Le mot de Mme la Directrice de la DRIHL Île-de-France .....	3
Le mot de la Présidente de l'URASCE Île-de-France.....	4

## **Les informations touristiques**

Région Île-de-France, département (75) Paris .....	5
Ville d'accueil PARIS.....	6

## **Les informations pratiques**

Centre International des Séjours Parisiens – Ravel .....	7 et 8
--	--------

## **Programme des participants**

Programme du Week-end.....	9
Programme du Rallye « Paris-Insolite ! ».....	10

## **Règlement du Rallye Culturel**

Règlement des épreuves du Rallye.....	11 à 13
---------------------------------------	---------

## **Fiches d'inscriptions**

Fiche d'inscription récapitulative.....	14
Fiche d'inscription individuelle .....	15

# LETTRE DE SOUTIEN DE MADAME LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT D' ÎLE-DE-FRANCE

## Directrice de la DRIHL IF

*Je souhaite faire part de mon plein soutien aux initiatives qui, comme celles-ci, permettent de conforter le lien social entre les agents du ministère de la transition écologique au travers de manifestations amicales mais aussi culturelles et durables.*

*Les actions menées par les Ascee et notamment celles d'Île-de-France participent au bien-être au travail des agents du ministère mais aussi leur offre la possibilité d'un développement personnel en accord avec leurs goûts et leurs besoins.*

*Je suis honorée que le choix de cette édition du rallye culturel de la FNASCE se soit porté en 2023 sur la région Île-de-France ; cela permettra de faire découvrir cette région riche d'une histoire ancienne et de territoires variés.*

*Les activités proposées permettront au cours des parcours touristiques de découvrir notamment la diversité de l'habitat qui façonne notre région, témoin des différentes phases de son histoire ; sujet qui est au cœur de l'action de la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Drihl) qui soutient en Île-de-France le développement et l'accès à une offre de logement adaptée, de qualité, durable et équilibrée sur le territoire pour tous les franciliens ; et qui organise et finance l'accès à un hébergement d'urgence pour les personnes qui ne peuvent pas être logés.*

*Toutes mes félicitations, donc, pour cette belle initiative !*

**Isabelle ROUGIER**

**Directrice Régionale**

**Direction | Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France**



## Le mot de la Présidente de l'URASCE Île-de-France

Les 12 ASCE(E) de la région Île-de-France, et l'URASCE sont heureuses de vous recevoir, du 16 au 18 juin 2023, lors d'un week-end dans notre belle capitale, pour ce 4eme Rallye National Culturel qui sera « insolite », et « parisien » !...

Paris sera toujours Paris, capitale lumière, ses jolis ponts surplombant la Seine, ses monuments incontournables où les touristes du monde entier se pressent, sa dame de fer qui se dresse fièrement.

Et quand la nuit tout s'éclaire, la magie opère encore et encore.

Vous pensiez tout connaître de la plus belle ville du monde ?

Les Champs Élysées, Notre Dame, Montmartre, la Tour Eiffel, n'ont plus de secret pour vous ?

Nous vous proposons un autre pari, celui de découvrir Paris autrement : insolite, ludique, étonnant, secret, charmant, rustique, champêtre, un Paris que les curieux rêvent de découvrir.

Au travers de différents circuits, vous déambulerez au rythme d'énigmes et de découvertes étonnantes, le street-art côtoiera les passages bucoliques, l'architecture moderne se mêlera aux bâtiments traditionnels, les galeries couvertes mèneront vos pas vers d'autres horizons.

La tête en l'air, les pieds par terre, l'œil sur la carte, il vous faudra aiguïser vos sens pour ne rien rater de cette expérience unique.

Il faut garder une part de mystère, alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour ce rallye Parisien. « insolite ».

Celui-ci sera tourné vers le développement durable : pas de voiture, seulement des transports en commun, métro, tramway, bus et... un peu, non, beaucoup de marche !

Oui, il faudra être en jambes pour savourer, apprécier, aimer, goûter, regarder, partager, faire quelques clichés.

Imaginez le bonheur qui sera le vôtre, lorsque vous reviendrez avec toutes ces images en tête !

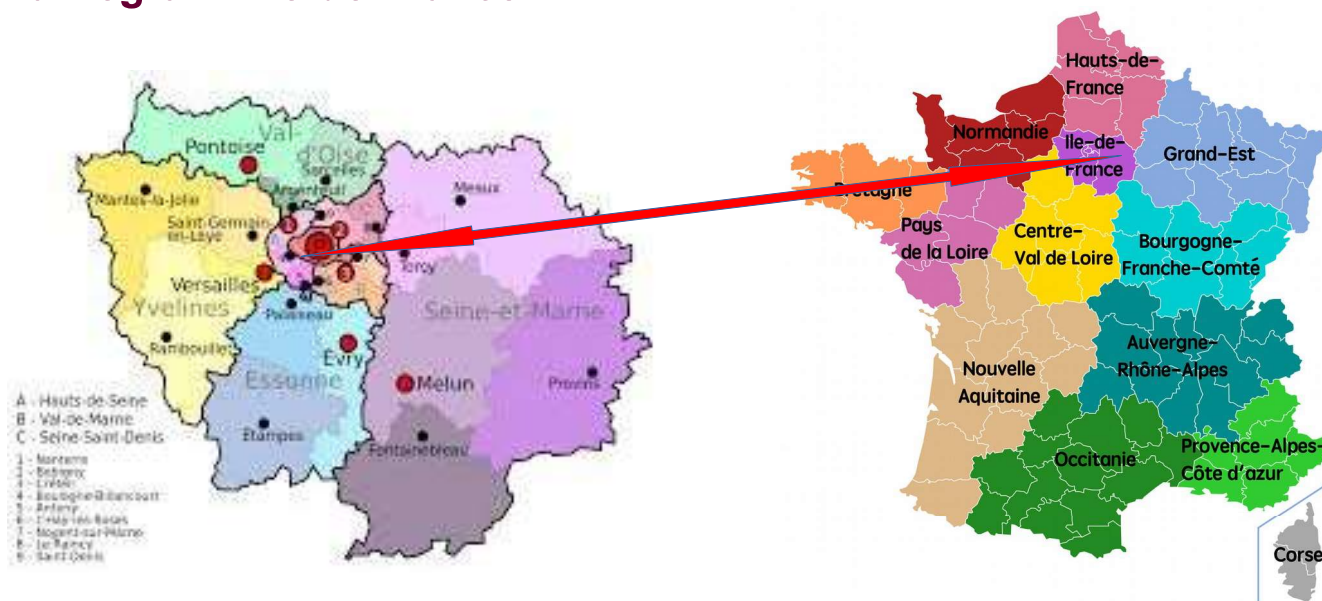
Nous sommes impatients de vous retrouver, je vous souhaite, à l'avance, un rallye à la hauteur de vos espérances et de vos attentes.

Sylvie CARRARA

Présidente de l'URASCE Île-de-France

# INFORMATIONS TOURISTIQUES

## La Région – Île-de-France



La Région Île-de-France, est plus connue sous l'appellation « Région Parisienne ».

Son nom Île-de-France est apparu après l'établissement des Francs. A l'époque gallo-romaine, l'Île-de-France est occupée par 4 tribus gauloises : au centre **les Parisii** dont la capitale Lutèce deviendra Paris, au nord **les Vélocasses**, qui ont donné leur nom au Vexin, à l'Ouest **les Carnutes**, occupant le territoire actuel des Yvelines et au sud-est **les Sénons**, qui avait pour capitale Sens.

La région Île-de-France est née du domaine royal, constitué depuis le Xème siècle par les rois Capétiens. Suite à la révolution française, elle fut découpée en trois départements : la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne. En 1965, le nombre de département a été porté de 3 à 8, y compris Paris.

Autour de Paris, les départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne) et de la grande couronne (Seine-et-marne, Val d'Oise, Yvelines et Essonne) sont issus du découpage des anciens départements Seine-et-Oise et de la Seine.

## PARIS - Ville d'accueil -

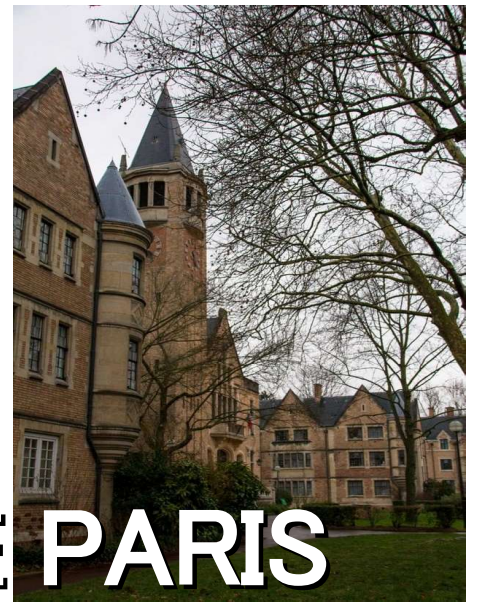
C'est Clovis qui décide, au VIe siècle, d'installer les organes du pouvoir politique du royaume dans la petite cité des Parisii, située au carrefour entre les itinéraires commerciaux terrestres et fluviaux au cœur d'une riche région agricole, qui en fait une des principales villes de France au cours du Xème siècle.

Le site de Paris a commencé à être construit sur une boucle de la Seine. L'abandon de ce cours ancien a laissé une partie basse et longtemps marécageuse qui a donné le quartier du Marais. Le point culminant de Paris est situé sur la colline de Montmartre, il est à 131mètres.

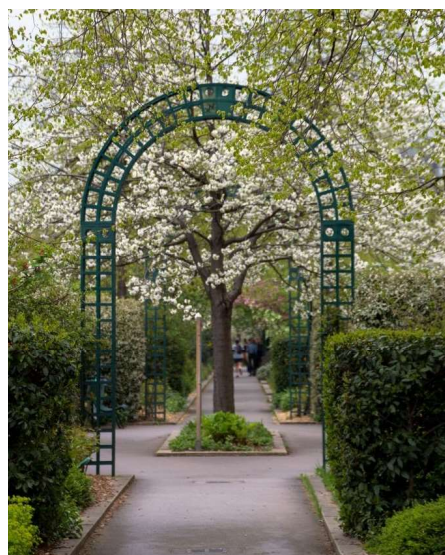
La population de Paris est de **228 179 habitants** au 1er janvier 2022 (cinquième ville de l'Union européenne), pour une superficie de 10 540 hectares, soit une densité de 21 067 habitants par km2, l'une des plus fortes d'Europe.







# QUARTIERS DE PARIS





## INFORMATIONS PRATIQUES

### Situation générale, plan d'accès

- Plan de situation de l' hébergement à Paris
- Gares SNCF

En avion : Aéroport de Roissy Charles de Gaulle - Aéroport d'Orly

En train : Gare Montparnasse - Gare de Lyon – Gare de Bercy - Gare du Nord - Gare de l'Est

En bus : Station Porte de Saint-Mandé



En RER : Station Porte de Vincennes

### Situation géographique de l'accueil et de l'hébergement

Vous serez hébergés au Centre International des séjours parisiens – Paris 12e – proche de toutes les commodités de transports : 6 avenue Maurice Ravel – 75012 PARIS



L'Accueil



## L'HÉBERGEMENT



L'hébergement se fera principalement dans des chambres twin, possibilité de chambres à 3/4 personnes

Chambre twin



Chambre 4 personnes

## LA RESTAURATION

Le vendredi soir et le dimanche midi\*, les repas vous seront proposés au Self

\* **Dimanche midi vous aurez le choix entre le Self, ou un panier repas,**

Le samedi midi, jour du rallye, un montant vous sera attribué pour votre repas vous aurez tout à loisir de choisir sur vos parcours le mode de restauration qu'il vous conviendra.

Le samedi soir, le repas sera au restaurant avec un service à table, vous aurez également



accès au bar. Il n'y aura pas de buvette URASCE IDF et les consommations seront payantes.

Le self



Le restaurant



Nous aurons le plaisir de vous accueillir dans une des salles du centre, afin de vous donner toutes les informations sur l'organisation du rallye parisien.



# Programme du Week-end

## Vendredi 16 juin 2023 :

- Nous accueillerons dès le vendredi après-midi à partir de 16 heures, les participants au Centre International de Séjours Parisiens (CISP), où l'hébergement, la restauration, seront situés sur ce même site.
- Suite à l'installation dans les chambres, un apéritif de bienvenue sera offert par l'URASCE IDF, il sera suivi d'un dîner (formule buffet).
- Une croisière nocturne sur la Seine avec « les Bateaux Parisiens » sera proposée (durée 1h). Départ en équipe de 10 à 15 personnes en transports en commun, vers **20 h 30** pour les personnes qui se seront inscrites au préalable lors de leur inscription au Rallye, puis retour au centre d'hébergement en transports en commun.

## Samedi 17 juin 2023 : rallye Parisien - les horaires ne sont pas encore fixés précisément

- Le petit déjeuner
- Les départs pour ce rallye se feront à partir de 8h00 / 8h30
- Plusieurs parcours vous seront proposés à vous de choisir les vôtres ... avec questions et /ou énigmes .
- Au départ pour votre déjeuner, vous seront remis une petite enveloppe avec les circuits choisis ce qui vous permettra de faire un maximum de découvertes lors des circuits...
- Retour sur le site hébergement fin d'après midi (18h 30)
- Soirée : au programme un dîner dansant à partir de **20h00 / 20h30** Remise des récompenses lors du repas.

## Dimanche 18 juin 2023 :

- Le petit déjeuner sera servi à partir de **8h00**

Vous aurez deux choix :

- Partir pour un circuit que vous n'avez pu faire le samedi au cours du rallye
- Ou visiter le Musée Grévin

Pour la restauration du déjeuner vous aurez deux choix :

- Pour les personnes qui le souhaitent, des paniers repas pourront être distribués pour une matinée « quartier libre ».

**Ou Déjeuner sur place au CISP**

- Départ prévu après le repas.

## **Programme du Rallye :**

Nous souhaitons vous proposer un rallye culturel, ludique et « à la carte », où chacun aura la possibilité de construire son trajet et de découvrir Paris au travers de nos suggestions, mais surtout selon vos envies et votre rythme.

Dès le départ du rallye, vous serez en autonomie dans Paris, où vous n'aurez que quelques heures pour résoudre un maximum d'énigmes. Aucun circuit n'est obligatoire, ils peuvent être explorés totalement ou partiellement.

Chaque parcours commence et se termine proche d'une station de Métro, RER ou TRAM, ou de bus ! Nous recommandons vivement de respecter le sens du parcours proposé.

Le rallye peut s'effectuer seul ou en équipe.

Nous pensons que pour profiter pleinement des parcours proposés, les équipes doivent être constituées d'un nombre raisonnable de personnes. Entre 3 à 5 personnes par équipe nous paraît idéal.

La veille du rallye, la liste des circuits sera communiquée à l'ensemble des candidats.

Elle comportera la distance estimée de chaque parcours, le nombre d'énigmes à résoudre et un descriptif rapide des lieux à découvrir.

Chacun pourra ainsi réfléchir à l'organisation de sa journée « Rallye » selon ses envies et centres d'intérêt.

Les descriptifs des parcours seront distribués aux candidats au départ du rallye, sous la forme d'une fiche descriptive détaillée et une fiche énigmes par parcours. Il n'y aura pas de point de contrôle.

La distance moyenne des parcours varie entre 2 et 5 km. La distance totale représente plus de 25 km (Nous pensons qu'il sera difficile de parcourir la totalité, il faudra donc revenir pour découvrir ce que vous auriez raté)

Le nombre d'énigmes sera proportionnel à la distance du parcours. (Exemple : un parcours de 3,5 km comportera 7 énigmes et un parcours de 7 km 14 énigmes). Chaque circuit proposera également une question subsidiaire (pour départager les éventuels ex-æquos) et une question « Bonus ».

Chaque bonne réponse aux énigmes rapporte 1 point. Une bonne réponse à la question « Bonus » double les points des bonnes réponses aux énigmes du parcours.

A l'issue du rallye, les participants ou équipes seront classés selon le nombre total de points.

L'heure de retour au centre d'hébergement sera indiquée avant le départ (18h30 environ).

Des pénalités de retard (point en moins) pourront être appliquées proportionnellement au retard constaté.

Détermination du classement par équipe, puis remise des récompenses samedi soir à la fin du dîner.

## **Les Principes du Rallye :**

Ce Rallye Parisien est proposé par l'URASCE Île-de-France sous l'égide de la Fédération Nationale des ASCE(E).

Tout le monde connaît la Tour Eiffel, Notre-Dame, les Champs Élysées, mais le but de notre équipe est de faire découvrir des sites, que même les résidents d'Île-de-France ne soupçonnent pas.

Dans le cadre du développement durable, nous offrirons des billets « Mobilis » aux participants, pour se déplacer en transports en communs (tramway, bus, métro, RER), s'ils le souhaitent, mais surtout à pied à la découverte de sites insolites à Paris.

Au travers des différents circuits, les participants déambuleront au rythme des énigmes et de découvertes étonnantes, entre les passages bucoliques, les galeries couvertes.....



# Règlement du 4 eme Rallye National Culturel

**Article 1** – L'Union Régionale des Associations Sportives et d'Entraide d'Île-de-France (URASCE IDF) organise le rallye culturel « Paris Insolite » sous l'égide de la Fédération Nationale des Associations Sportives Culturelles et d'Entraide (FNASCE).

**Article 2 – Participants** Sont admis à participer :

- Les adhérents des ASCE(E) affiliées à la FNASCE,

- Les ayants-droit (conjoint et enfants sans limite d'âge) d'un membre actif adhérent d'une ASCE(E) (affiliée. Pour les enfants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter la carte d'adhésion du parent.

## **Article 3 – Déplacements**

Au départ de chaque équipe, plusieurs « road book » seront distribués, au vu des choix de circuit de l'équipe, plusieurs circuits seront proposés aux équipes.

Un ticket de transport permettant de se déplacer toute la journée sur Paris sera offert afin de pouvoir utiliser les transports en communs (bus – métro – tramway – RER).

## **Article 4 – Classement**

Un classement final sera établi selon le nombre de points obtenus en fonction des différents circuits. Des questions subsidiaires départageront les équipes en cas d'égalité. L'attribution des prix se fera selon le classement final.

## **Article 5 - Obligation des participants**

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, remise des récompenses...) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs et / ou de l'association qu'ils représentent.

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de médiation et discipline fédérale.

Selon la situation sanitaire (COVID) les participants devront respecter les règles en vigueur.

## **Article 6 – Commission de contrôle**

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée des manifestations nationales. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des challenges. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent s'il ne répondait pas aux exigences du contrôle.

Elle est constituée :

- du président de l'URASCE ou de son représentant,
- du représentant du comité directeur de la FNASCE,
- du représentant de la commission permanente Culture. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Le membre du comité directeur fédéral à voix prépondérante. Dans le cas où l'URASCE organisatrice est concernée par un litige, seuls les membres du comité directeur de la fédération prennent la décision.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

## **Article 7 – Contrôle des engagements**

**À l'inscription :**

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- L'identité et la filiation du participant ;
- Le numéro de la carte d'adhérent ASCE(E) ;

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part aux épreuves du rallye, de quelque manière que se soit.

### **Au moment du Rallye :**

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente de la Culture, assisté du représentant fédéral qui s'assurent que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- La carte d'adhérent à son ASCE(E) (uniquement sur le support fournit par la FNASCE) à jour signée avec la photo apposée ;
- Une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée ;

Pour un enfant d'agent, la carte de son parent adhérent, sa carte individuelle d'adhésion. L'enfant mineur sera impérativement accompagné de l'un de ses parents.

Les participants d'une équipe partenaire doivent fournir un justificatif d'appartenance à l'entreprise, une pièce d'identité et une attestation d'assurance.

Attention : seules les cartes d'adhésion éditées par ANGELA sont valides

### **Article 8 – Pénalités et sanctions**

La commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement le nécessite. En cas d'incidents graves, elle peut exclure l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE (commission de médiation et discipline).

### **Article 9– Référence à une réglementation nationale**

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline sauf dispositions particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé de la Culture et du responsable de la commission permanente de la Culture de la FNASCE.

### **Article 10 – Assurances et couvertures des risques**

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Les associations organisatrices sont assurées en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent. Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

La FNASCE et l'URASCE organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association).

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du rallye, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE(E).



## **Article 11 – Droit à l'image**

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE.

Le fait de s'inscrire au rallye implique l'acceptation que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de cette activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

## **Article 12– Soins - hospitalisation**

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

## **Article 13 – Désistement**

### **Condition de remboursement en cas d'annulation :**

<i>1 mois avant la manifestation</i>	<i>: 30 % du montant non remboursé</i>
<i>30 à 21 jours avant la manifestation</i>	<i>: 60 % du montant non remboursé</i>
<i>20 à 15 jours avant la manifestation</i>	<i>: 75 % du montant non remboursé</i>
<i>14 à 8 jours avant la manifestation</i>	<i>: 90 % du montant non remboursés</i>
<i>moins de 7 jours avant la manifestation</i>	<i>: aucun remboursement ne sera possible</i>

## **Article 14 – Cas de force majeure**

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, la commission de contrôle se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

## **Article 15 – Acceptation du règlement**

Par le seul fait de son inscription, tout participant au rallye adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du règlement de la discipline, l'accepter et s'engage à le diffuser à l'ensemble des membres de sa ou ses équipes.